



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 274-2024 intitulé « Règlement relatif aux dérogations mineures »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 février 2024, le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a adopté par résolution le projet de règlement n° 274-2024, intitulé « Règlement *relatif aux dérogations mineures* ».

Ce règlement a pour objet de permettre au conseil d'accorder des dérogations mineures aux dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement en vigueur.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 février 2024 à 18h30 au Centre des loisirs situé au 3, rue Saint-François à Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0. Au cours de cette assemblée, les membres désignés du conseil de la Municipalité expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 8 FÉVRIER 2024.

CLAUDE LABEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER